



Date de convocation:
05-05-2025

Nombre Conseillers :
en exercice : 15
présents : 11
votants : 14

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTIQUES LUNDI 12 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mai à vingt heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L2122-8 du Code Général de la Fonction Publique, le conseil municipal de la commune de RUSTIQUES s'est réuni dans la salle de la Mairie en session ordinaire.
Présents: H. RUFFEL – A. VAUJANY - N. JESUPRET - N. GARCIA - A. ROMERO - A. BOYER - R. CERCIAT - O. COSTA - S. JOURDA - S. MOURLAN - F. WATRELOT

formant la majorité des membres en exercice.

Absents et procurations:

- J.-C. GUISTI représenté par H.RUFFEL
- S. MOLINIER représentée par N.GARCIA
- R. POLLAK représentée par S.JOURDA

Absents excusés : B. SOULIE

Secrétaire de séance : S. JOURDA selon l'art L.2121-15 du CGCT

Sandra JOURDA est élue secrétaire de séance selon l'article L.2121-15 du CGCT.

Approbation du précédent procès-verbal de séance

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, transmis le 05/05/2025.

Approuvé à l'unanimité.

Délibérations du Conseil Municipal

DELCM n°2025-17

JJMM25/01

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 25 mars 2025 et des attributions de compensation 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI) ;

Vu la délibération n° 2020-182 du conseil communautaire de Carcassonne Agglo en date du 18 septembre 2020 portant création de la CLECT ;

Vu le rapport de la CLECT du 25 mars 2025 ;

La CLECT s'est réunie le 25 mars 2025 et a approuvé le rapport relatif à la modification des attributions de compensation dans le cadre de :

- la revalorisation de la compensation du transfert de taux mis en œuvre suite à l'adoption du Pacte Fiscal et Financier ;
- la participation des communes aux investissements portés en 2024 par Carcassonne Agglo sur la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

Conformément à l'article 1609 nonies C du CGI : « Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. »

Le rapport de la CLECT est joint à la présente délibération, il précise les modalités de calcul des transferts de charges.

Il vous est proposé de valider l'attribution de compensation suivant les modalités ci-dessous :

ACF 2025
19 820 €

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'accepter la révision libre des attributions de compensation au titre de l'exercice 2025 et suivants telle qu'elle figure dans le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges (CLECT) du 25 mars 2025 ;**
- **De fixer le montant de l'attribution de compensation 2025 à 19 820 €;**
- **De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.**

DELCM n°2025-18	JJMM25/02
Subventions 2025 aux associations	
<u>Domaine</u> : 7. Finances	
<u>Sous-domaine</u> : 7.5 – Subventions	

Les membres du Conseil Municipal, sur proposition de la commission communale Vivre ensemble après délibération décident d'octroyer :

- à l'unanimité (14 votants) :

Racing-Club Badens/Rustiques	500€
-------------------------------------	-------------

- après le départ de la salle de Mme O. COSTA, A. VAUJANY et M. H.RUFFEL et à l'unanimité (9 votants) :

A.P.P.C.R. (patrimoine)	300€
--------------------------------	-------------

- après le départ de la salle de Mme A. VAUJANY, Sophie MOURLAN et M. H.RUFFEL et à l'unanimité (9 votants) :

Ass Sports et Loisirs	600€
------------------------------	-------------

- par 1 voix Contre et 13 voix Pour (14 votants) :

A.C.C.A. (chasse)	300€
--------------------------	-------------

- après l'écart du pouvoir de Mme S. MOLINIER représentée par N.GARCIA et à l'unanimité (13 votants) :

La belote rustiquoise	300€
------------------------------	-------------

- après le départ de la salle de M. H.RUFFEL à l'unanimité (12 votants) :

La boule rustiquoise	300€
-----------------------------	-------------

- après le départ de la salle de Mme S.JOURDA et M. N.GARCIA et Mme S.MOURLAN, à l'unanimité (10 votants) :

O.C.C.E (coopérative scolaire) 4€x41élèves	164€
--	-------------

- pour les associations extérieures à la commune, à l'unanimité :

Trèbes Entraide	150€
Amicale des pompiers	150€
AEDA - Association d'encouragement au dévouement et au bénévolat de l'Aude	50€

Divers

- **Point Travaux**

Tranche 2 aménagements de la traversée du village

Le SIC a convoqué une réunion des prestataires le 13 mai pour déterminer quand commencer.

Espace Loisirs la Capitelle + Parcours Santé

Le service technique a déballé le matériel pour l'installer. Certains arbres morts doivent être abattus. Une fois les agrès mis en place, il restera le cheminement à tracer entre les 5 agrès. Ce sera fait normalement la semaine prochaine.

Installation du Citystade

L'installation devrait être terminée pour fin juin.

O.L.D

Monsieur le Maire a été contraint de faire un rappel écrit auprès de propriétaires réticents.

Enedis

Travaux d'élagage près des lignes hautes tensions, ce qui entrainera une coupure de courant localisée en divers endroits du village sur une matinée les :

6 mai (St Jean),

2 juin (Château CANET),

6 juin (Domaine de CORDES),

13 juin (EP Les Combes, EP Moulin à vent),

14 juin (L'Olivette, Terrasses de l'Alaric, Chemin de Badens, Saint Jean, Route de Laure, Résidence Les Pins, Chemin de la Pège).

Ces travaux peuvent mener à des perturbations et coupures courtes sur d'autres endroits du village.

Nettoyage du château d'eau le mardi 6 mai

Une coupure d'eau le lendemain a été nécessaire pour les opérations. La mairie n'en a été informée qu'en fin d'après-midi du 6.

- **Point Recrutement Agent d'entretien**

A ce jour, nous avons reçus 5 candidatures. Certains profils correspondent bien à la demande.

La remplaçante à partir du 28 mai pour les congés de l'agent partant en retraite a été rencontrée et semble correspondre à notre demande. Monsieur le Maire espère qu'elle soit intéressée par le poste et postule.

- **Point Festum Rusticas**

Le Vide Grenier au profit de Festum se déroulera le 18 mai.

Il semble qu'il manque encore des figurants, Monsieur le Maire fait appel aux conseillers pour participer ou informer des personnes susceptibles d'être intéressées.

- **Fête de la Nature**

Elle se déroulera le 14 Juin. Possibilité d'inauguration du parcours santé ce jour-là.

- **Repas du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire propose le 30 juin à 20h30 au nouveau restaurant du camping.

- **Divers**

Monsieur le Maire informe qu'il va probablement lancer une procédure de mise en péril ordinaire pour le mur d'enceinte du château dont les pierres menacent la voie publique.

- **Prochaines réunions**

Réunion du conseil municipal prévue le lundi 30 juin 2024 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Ont signés au registre le Maire et le secrétaire de séance. Séance du Conseil Municipal du lundi 12 mai 2025.



**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RUSTIQUES
LUNDI 12 MAI 2025**

Date de convocation:
05-05-2025

Nombre Conseillers :
en exercice : 15
présents : 11
votants: 14

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mai à vingt heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L2122-8 du Code Général de la Fonction Publique, le conseil municipal de la commune de RUSTIQUES s'est réuni dans la salle de la Mairie en session ordinaire.

Présents: H. RUFFEL – A. VAUJANY - N. JESUPRET - N. GARCIA - A. ROMERO - A. BOYER - R. CERCIAT - O. COSTA - S. JOURDA - S. MOURLAN - F. WATRELOT formant la majorité des membres en exercice.

Absents et procurations:

- J.-C. GUISTI représenté par H.RUFFEL
- S. MOLINIER représentée par N.GARCIA
- R. POLLAK représentée par S.JOURDA

Absents excusés : B. SOULIE

Secrétaire de séance : S. JOURDA selon l'art L.2121-15 du CGCT

Numéro de l'acte	Objet de l'acte	N° ordre de la séance
RUST-2025-17	Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 25 mars 2025 et des attributions de compensation 2025	120525/01
RUST-2025-18	Subventions 2025 aux associations	120525/02